



A TOUS LES TRAVAILLEUSES ET LES TRAVAILLEURS METALLURGISTES

Tous les travailleurs peuvent évaluer nos demandes en détail contenues dans la plate-forme, dans les prochains jours.

Les points fondamentaux sont:

- le travail précaire ne doit dépasser 8 mois comme limite pour être embauché pour temps indéterminé, il doit y avoir plus de pouvoir de contrôle de la partie RIs pour pouvoir réduire le travail précaire et donner certitude à l'emploi fixe.
- L'engagement des sociétés de ne pas expulser les travailleurs sans expérimenter les formes de solidarité, répartir les heures de travail, rotation de "caisse d'intégration" et réduction des heures de travail pour ceux qui font des tours malaisés ou de nuit.
- La reconquête du droit de formation et de croissance professionnelle, pour cela on doit modifier l'encadrement professionnel, pour garantir de nouveaux débouchés professionnels et permettre aux Rsu d'intervenir contre les obstacles mis en place de part des sociétés sur la formation pour pouvoir accéder à tous les niveaux de l'encadrement, sauvegarder ce droit aussi un haut entrelacement ouvrier/employés.
- Un nouveau engagement des sociétés en ce qui concerne la tutelle de la santé des travailleurs et des nouvelles règles de la maladie.
- Le droit aux études en utilisant les 150 heures.
- La reconquête des droits et des règles qui défendent la dignité des travailleurs et travailleuses indépendamment du sexe, de l'âge, de la religion et du pays d'origine.
- Augmenter le salaire d'une façon qui peut permettre de récupérer le pouvoir d'achat dans les années passées et reconnaître la participation des travailleurs à la production et la croissance des entreprises, pour cela on demande d'augmenter le salaire de 135 euros tout en donnant aux travailleurs le droit de décider si cela sera égal pour tous ou réparti selon les indices mais différents de ceux du dernier contrat.

DROITS - POINTS SPECIFIQUES POUR LES TRAVAILLEUSES ET LES TRAVAILLEURS IMMIGRÉS

- Les entreprises doivent s'engager à accorder des facilités.
- Utiliser la "Banque heures" et accumulation du congé annuel et les heures de permission payées pour se rendre au pays d'origine.
- Garantir et accorder des facilités à travers des permissions, la possibilité aux travailleurs de s'absenter pour répondre.
- Réaliser des cantines d'entreprises qui respectent des principes éthiques et religieux des immigrés.
- Réaliser un système dans les entreprises, en langue des pays d'origine des travailleurs, sur la réglementation des accidents de travail et la réduction du contrat national du travail. En tous cas les entreprises doivent faciliter d'apprendre la langue italienne aux travailleurs en permettant de participer aux cours de formation.